



**CHIRURGIENS
DENTISTES
OCÉAN INDIEN**

GRILLE DES ADAPTATIONS POUR LA PRISE EN CHARGE EN SANTÉ BUCCO- DENTAIRE DES PATIENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Champ d'utilisation : uniquement les patients atteints d'handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, d'un polyhandicap.

Exclusions : les personnes souffrant de phobies dentaires ainsi que les personnes âgées ne souffrant pas d'handicap sévère

Consignes d'utilisation : à remplir à la fin de chaque séance avec un patient handicapé si le praticien a rencontré une difficulté pour réaliser les soins
Si une case correspondant à une prise en charge "modérée" ou "sévère" est cochée, les suppléments peuvent être appliqués.

Consultation bucco-dentaire complexe : 46€

EBD : supplément de 23€

YYYY183 : Supplément pour actes bucco-dentaires pour prise en charge d'un patient en situation de handicap sévère : **100€**

Facturable par séance de soins, une seule fois par séance quel que soit le nombre d'actes réalisés

YYYY185 : Supplément pour actes bucco-dentaires réalisés en 2 séances ou plus pour prise en charge d'un patient en situation de handicap sévère : **200€**

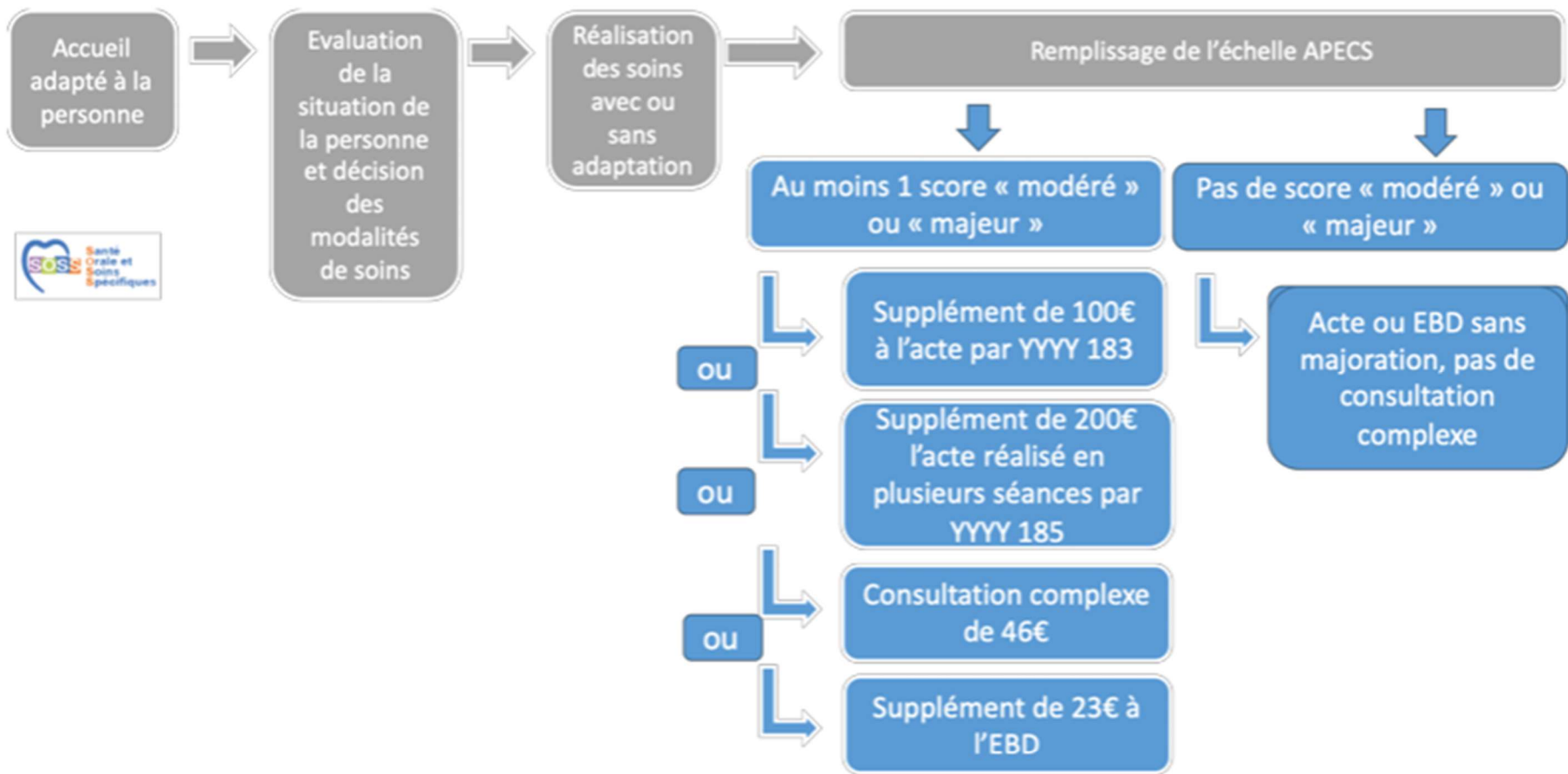
Applicable une seule fois quel que soit le nombre d'actes réalisés au cours des 2 séances ou plus. Exemple : acte de prothèse conjointe : un seul code CCAM et plusieurs séances pour les réaliser. Sont exclus de ce supplément les actes de radiologie, de prévention, de restauration coronaire et de chirurgie.

Ce document est à conserver dans le dossier du patient (renseignements nécessaires à l'évaluation des mesures et à communiquer au service médical de l'assurance maladie à sa demande).

Adaptation de la prise en charge	DOMAINES ayant nécessité une adaptation de la prise en charge du patient pour réaliser les actes bucco-dentaires
DOMAINE DE LA COMMUNICATION	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de problème de communication
Mineure	<ul style="list-style-type: none"> ● Ex. Communication interpersonnelle lente ; troubles cognitifs mineurs ; malentendant ; malvoyant ; troubles de l'élocution ou de la communication verbale
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ● Ex. Communication par l'intermédiaire d'une tierce personne ; Troubles cognitifs modérés ; déficience sensorielle complète
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> ● Ex. Pas de communication ; troubles cognitifs sévères ; démence sévère
DOMAINE DES PROCÉDURES FACILITATRICES (sédation consciente / hypnose / AG)	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucune procédure facilitatrice n'a été nécessaire pour réaliser l'examen ou les soins
Mineure	<ul style="list-style-type: none"> ● Prémédication orale pour réaliser l'examen ou les soins.
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ● Sédation consciente ou hypnose pour réaliser l'examen ou les soins.
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> ● Anesthésie générale ou sédation profonde en présence d'un médecin anesthésiste, quelle que soit l'indication.
DOMAINE DE L'ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Patient en bonne santé générale
Mineure	<ul style="list-style-type: none"> ● Patient présentant une maladie systémique légère ou bien équilibrée
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ● Patient présentant une maladie systémique modérée ou sévère
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> ● Patient présentant une maladie systémique sévère mettant en jeu le pronostic vital
DOMAINE DE LA COOPÉRATION pendant l'examen ou le soin (avec ou sans technique facilitatrice)	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Détendu ; Coopérant

Mineure	<ul style="list-style-type: none"> ● Mal à l'aise ; Tendu ; La continuité thérapeutique est préservée mais avec beaucoup d'anxiété
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ● Réticent ; Manifestation de l'opposition verbalement ou avec les mains ; La séance se déroule avec difficultés
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> ● Très perturbé ou totalement déconnecté ; La séance est régulièrement interrompue ; Réactions de fuite, Séance avec contention ou prématurément stoppée.
DOMAINE DE L'ÉTAT DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de facteur de risque particulier induisant un mauvais état bucco-dentaire
Mineure	<ul style="list-style-type: none"> ● Présence d'un facteur de risque uniquement en lien avec une hygiène défailante ou une alimentation sucrée
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ● Présence d'un facteur de risque modéré en lien avec un syndrome, une dysmorphologie, ou une maladie, ex. Troubles de la déglutition ; Fente labiopalatine ; Gastrostomie ; Trachéotomie ; Limitation de l'ouverture buccale, Spasticité
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> ● Association de plusieurs facteurs de risque en lien avec un syndrome, une dysmorphologie, ou une maladie ET en lien avec une hygiène défailante ou une alimentation sucrée
DOMAINE DE L'AUTONOMIE	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de perte d'autonomie pour accéder aux soins dentaires
Mineure	<ul style="list-style-type: none"> ● Besoin d'une assistance hors du cabinet dentaire ex. prises de rdv, transport par un tiers (parent, VSL, taxi); fauteuil roulant
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> ● Besoin d'un accompagnateur lors des soins ex.aide aux transferts ; à la prise en charge comportementale ; à la communication
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> ● Besoin d'être porté lors des transferts ; Interruption de la continuité des soins cause hospitalisations/épisodes aigües fréquentes ; Besoin de plusieurs accompagnateurs lors des soins
DOMAINE DE LA GESTION MEDICO-ADMINISTRATIVE (ex. constitution du dossier médical ; lien avec l'établissement, la famille, l'assistant social ; contact avec la tutelle)	
Aucune	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de gestion médico-administrative particulière

Mineure	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion médico-administrative est faite par une tierce personne (famille, assistant social, établissement, médecin traitant...) ou dans le cadre d'une procédure de télémedecine bucco-dentaire.
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion médico-administrative est faite par le chirurgien-dentiste avec un seul secteur (médical, médico-social ou médico-légal)
Majeure	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion médico-administrative est faite par le chirurgien-dentiste avec et entre plusieurs secteurs (médical, médico-social et/ou médico-légal)



Janvier 2020

www.soss.fr